

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 19 juillet 2019

POINT D'ÉTAPE DU GOUVERNEMENT SUR L'AVANCÉE DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Evolution de la couverture mobile 4G

L'objectif gouvernemental est d'assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes. Les opérateurs se sont engagés à généraliser la réception 4G sur le réseau mobile existant d'ici à 2020.

1 171 sites mobiles ont déjà été identifiés depuis juillet 2018 par les acteurs locaux, réunis en équipe projet.

Le 22 mars 2019, un premier arrêté a identifié 207 nouveaux sites mobiles à construire dans le cadre du dispositif « New Deal Mobile ». Pour le département du Cher, la commune de Morlac a été retenue pour bénéficier de ce programme.

Le 12 juillet 2019, le second arrêté a été publié annonçant les 364 nouveaux sites mobiles identifiés pour l'année 2019. Le département du Cher a deux nouveaux sites retenus : les communes de Veaugues et Meillant.

Les opérateurs devront couvrir la zone en voix, SMS et Internet 4G, soit dans les 24 mois qui suivent la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir ; soit dans les 12 mois si la collectivité met à sa disposition un terrain viabilisé accompagné de l'autorisation d'urbanisme.

Au 11 juillet 2019, au niveau national, plus de 4 500 pylônes sont nouvellement équipés en 4G.

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Garantir du bon haut débit pour tous en 2020 : le dispositif Cohésion Numérique des Territoires

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, les déploiements de réseaux filaires (fibre optique, réseau téléphonique ou câblé) portés par les collectivités territoriales et les opérateurs privés permettront d'apporter du bon haut débit à 94 % des foyers français d'ici 2020.

En complément, les technologies sans fil ou hertziennes permettront aux foyers non couverts par les réseaux filaires d'accéder à l'Internet à bon haut débit à cette échéance.

Le Gouvernement s'engage à soutenir financièrement l'équipement des 6 % de foyers restants avec des technologies sans fil. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du dispositif Cohésion Numérique des Territoires. Ce dispositif est doté de 100 millions d'euros de l'État, et d'une aide directe à l'utilisateur jusqu'à 150 € sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.

Pour le Cher, 3 opérateurs proposent des offres labellisées « Cohésion numérique des territoires » : Europasat, Ozone et Nordnet.

Par ailleurs, les offres de 4G fixe intègrent aujourd'hui le dispositif « Cohésion Numérique des Territoires ». Orange, SFR et Bouygues proposent donc des offres de 4G fixe incluant la subvention de l'État dans les territoires qui ne disposeront pas d'un bon haut débit filaire d'ici 2020. Ainsi, tous les opérateurs auront donc l'obligation de proposer une offre 4G fixe dans ces zones dès que c'est techniquement possible.

De plus, un projet d'arrêté, fait l'objet d'une consultation publique, qui fixe une première liste de 755 zones dans lesquelles Orange et SFR devront déployer des pylônes pour proposer des offres fixes aux foyers mal desservis. Pour le département du Cher, 6 zones ont été identifiées. À l'issue de la consultation publique, les zones seront confirmées.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher